

Département de l'Essonne

-----  
 Arrondissement de  
 Palaiseau

-----  
 Canton d'ARPAJON

-----  
 Commune de

BRUYERES LE CHATEL

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**Liberté – Egalité – Fraternité**

## COMPTE RENDU SUCCINCT DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2015

L'an deux mil quinze le vingt sept mai à 20 h 00,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 21 mai 2015, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M.Thierry ROUYER, Maire.

Etaient présents : Christophe ADEL-PATIENT, Isabelle BARAVIAN, Martial BERTHENET, Jean DORET, Laurent FOURMOND, Arnaud GIRARD, Sophie HUBERT-TIPHANGNE, Fabrice MARION, Arnaud MONTESINO, Annie-France NORMAND, Joël PEROT, Valérie PIQUE, Christophe PINET, Didier PREHU, Annie RANNOU, Thierry ROUYER. Formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : François ALLERMOZ par M.MARION, Jean-Louis CLOU par M.PEROT, Jeannine GATIN par Mme NORMAND, Huguette GIRARD par M.MONTESINO, Virginie MARTINS-MELO par Mme PIQUE, Amélia PEREIRA par M.GIRARD.

Absente excusée : Laurence LE BIDRE.

M.DORET accepte les fonctions de Secrétaire de séance.

### INFORMATIONS DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DES DÉCISIONS

Décisions prises par le maire en vertu de la délibération n° DCM2014/12 du 03/04/2014, portant délégations d'attributions du Conseil Municipal au maire en application de l'article L.2122-22 du CGCT :

Monsieur Le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions :

- Décision n° D2015/18 du 11/05/2015 : Contrat avec la Compagnie La Constellation, pour la prestation de la Fanfare No Water Please et le spectacle « Economic Strip » de la compagnie Annibal et ses Éléphants, le 29/05/2015, pour 3 000 € TTC.

- Décision n° D2015/19 du 20/05/2015 : Convention avec « l'école de cirque Fratellini » pour assurer un stage de cirque du 24 au 28/08/2015, pour 1 000 €.

### URBANISME

#### 1 - N° DCM2015/48 Convention de mise à disposition de la parcelle B 563

- APPROUVE la convention de mise à disposition de la parcelle B 563 au profit du Syndicat de l'Orge et AUTORISE Monsieur le Maire à la signer. Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

#### 2 - N° DCM2015/49 Convention pour l'instruction des permis de construire

- APPROUVE la convention à intervenir entre la CCA et la commune de Bruyères-le-Châtel afin d'instruire les permis de construire dans le cadre de leur convention avec le CIG, à titre gratuit et AUTORISE Monsieur le Maire à la signer. Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

#### 3 - N° DCM2015/50 Approbation du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE)

- APPROUVE le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de la commune de Bruyères-le-Châtel,  
 - DECIDE que le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement ainsi que la présente délibération seront disponibles sur le site internet de la commune et tenus à la disposition du public en Mairie, DIT que le PPBE sera annexé au PLU de la commune. Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

### TRAVAUX

#### 4 - N° DCM2015/51 Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire pour la mise en accessibilité de la mairie

- INSCRIT le programme de travaux de mise en accessibilité de la mairie sur l'exercice 2015 pour un montant de 15 929.83 € HT et AUTORISE le Maire à déposer le dossier de demande de subvention au titre de la réserve parlementaire, au taux maximum. Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

**5 - N° DCM2015/52 Transports – Elaboration du Schéma Directeur d'Accessibilité et de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (SDA-ADAP) de la commune**

- APPROUVE l'élaboration du Schéma Directeur d'Accessibilité et de l'Agenda d'Accessibilité Programmée,
  - AUTORISE le Maire à signer le Schéma Directeur d'Accessibilité et l'Agenda d'Accessibilité Programmée,
  - AUTORISE le Maire à engager la programmation des points d'arrêts à rendre accessibles conformément au SDA-ADAP, en maintenant l'accessibilité des points d'arrêts déjà accessibles en application du schéma.
- Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

**SCOLAIRE ENFANCE ET JEUNESSE**

**6 - N° DCM2015/53 Projet éducatif : Accueil de loisirs Sans Hébergement**

- APPROUVE le projet éducatif relatif à l'accueil de loisirs et AUTORISE Monsieur le Maire à le signer.
- Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

**7 - N° DCM2015/54 Règlement intérieur : Restauration scolaire, garderies périscolaires et Accueils de Loisirs**

- APPROUVE le Règlement intérieur : Restauration scolaire, garderies périscolaires et Accueils de Loisirs à compter du 01/09/2015 en tenant compte notamment des modifications apportées aux articles N° 1 et 2, relatifs aux modalités d'admission et d'inscription aux différents services communaux. Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

**8 - N° DCM2015/55 Tarification des services scolaires**

- FIXE les tarifs des services scolaires et APPLIQUE ces nouveaux tarifs et le calcul du quotient familial à compter du 01/09/2015. Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

**9 - N° DCM2015/56 Projet Educatif De Territoire (PEDT)**

- APPROUVE le Projet Educatif De Territoire (PEDT) pour la période de septembre 2015 à septembre 2018 et AUTORISE Monsieur le Maire à le signer. Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

**QUESTIONS DIVERSES**

Des questions diverses ont été posées sur les points ci-dessous. M.Le Maire y a répondu.

**10 – Schéma Régional de Coopération Intercommunale**

**11 – ZAC de la Croix de l'Orme**

**12 – Centre ville**

**13 – Rue Pierreuse**

**14 – Columbarium**

**15 – Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées**

Extrait pour affichage, en Mairie,

Le 28 mai 2015

**Le Maire,**

**Thierry ROUYER**